

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 436-99

Le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, à sa séance ordinaire qui aura lieu le 16 février 2021, par vidéoconférence, prendra connaissance des commentaires soumis par les personnes ou organismes intéressés par la demande de dérogation suivante, à savoir :

1. Aux fins de régulariser l'implantation du garage à une distance de 7,31 mètres au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 39, chemin Kamanik (Règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 4.2.2.1. - Item 2).

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours.

Par conséquent, une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **22 janvier au 8 février 2021**. Toute personne ou organisme intéressé peut transmettre à la Municipalité ses commentaires, par écrit, en lien avec cette demande de dérogation mineure, et ce, au plus tard le 8 février 2021, à 16 h 30, par les modes de transmissions suivants :

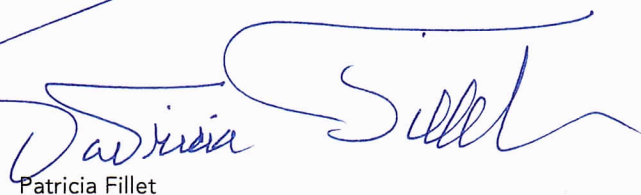
1. Dans la chute à courrier près de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville, situé au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts.
2. Par la poste à l'adresse suivante : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.
3. Par courriel à l'adresse suivante : administration@val-des-monts.net.

Les personnes ou organismes qui transmettront leurs commentaires par la poste sont invités à le faire dans un délai raisonnable, dépendamment de la région de l'expéditeur, afin de tenir compte des délais de livraison postale applicables.

Par la suite, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure, et ce, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 mars 2021.

FAIT à Val-des-Monts ce vingt-deuxième jour du mois de janvier DEUX MILLE VINGT ET UN.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale



Patricia Fillet

AT